

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

## L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS le DOUZE du mois de MAI

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 05 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BILLIOU, BOIRON, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, LANGLAIS, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA

Procurations : BOYER à LE MASSON, CHARMENTRAY à LE HENAFF-LE JEUNE, JULIENNE à BOIRON, LE BIHAN à MAINAGE, PIROT à HALNA, MULLER à JEZEQUEL.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2023-46

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL AU CIAS DE LTC

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 14 juin 2022, le conseil municipal approuvait la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public au CIAS de LTC dans le cadre de l'exercice de la compétence « Gens du Voyage » exercée par le CIAS pour la mise à disposition temporaire du terrain communal d'entraînement de football afin de permettre l'accueil de regroupements familiaux, au cours de la saison estivale 2022.

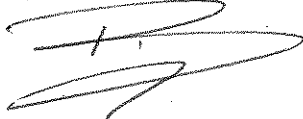
Madame le Maire propose de reconduire le dispositif, qui comprend le versement d'une contribution financière de 1 000 € à la Commune, les coûts des fluides étant supportés par LTC.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer une convention avec le CIAS de Lannion-Trégor Communauté pour la mise à disposition du terrain communal d'entraînement de football afin de permettre l'accueil de regroupements familiaux au cours de la saison estivale,

- **SOLLICITE** le versement d'une contribution financière à hauteur de 1 000 € à la commune et la prise en charge de tous les frais supplémentaires éventuellement nécessaires à l'application de la convention.

Pour copie conforme,  
Le Maire, Bénédicte BOIRON



Le secrétaire de séance,  
Michelle LE HENAFF

